



2^{ème} TOUR du festival U12 U13



SAMEDI 23 novembre 2024

Convocation des équipes à 13H30 pour début du rassemblement à 14H00



REGLEMENT

- Art 1 : Toutes les équipes ont été réparties par la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes (avec entrée en lice des équipes U13 R1, exemptées du 1^{er} tour).
Cas Particulier du Festival U12 : 16 équipes inscrites.
- Art 2 : Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer. Durée des matchs : 1 x 20 minutes poule de 4 équipes et 2 x 15 minutes si poule de 3 équipes.
- Art 3 : **Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.**
Concernant le Festival U12 seul les joueurs nés en 2013 sont autorisés à participer.
- Art 4 : Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.
- Art 5 : En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total « pied fort + pied faible »).
- Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie **avant le début des rencontres.**
But de l'épreuve : Effectuer 50 jonglages pied fort et 30 jonglages pied faible.
Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).
2 essais par joueur, les surfaces de rattrapages ne sont pas autorisées.
- Art 7 : **Qualification**
Festival U13 : les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 3^{ème} tour qui se déroulera le samedi 1^{ER} février 2025. Les autres équipes seront éliminées.

Consolante Festival U13 : les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 2^{ème} tour qui se déroulera le samedi 1^{er} février 2025. Les autres équipes seront éliminées.

Festival U12 : Accession Festival U13 : Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 3^{ème} Tour, les autres équipes seront éliminées.
Accession Consolante U13 : Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 3^{ème} Tour, les autres équipes seront éliminées.
- Art 8 : Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission Jeunes et Technique du District.
- Art 9 : En cas d'arrêté municipal pour le club recevant, obligation de prévenir les équipes du plateau afin de trouver un terrain de repli. Dans le cas échéant, merci de prendre contact avec Guillaume Giuntini au 0625810427 ou par mail ggiuntini@indre-et-loire.fff.fr

La commission Jeunes et Technique